

ARRETE DU MAIRE
N° 2023-145

NOMINATION de MANDATAIRES
AGENTS DE GUICHET
Régie de recettes « Services communaux de CREVIN »

Le Maire de CREVIN,

Vu la décision n° 2021-07 en date du 15 avril 2021 instituant une régie de recettes « Services communaux de CREVIN » ;

Vu l'arrêté n° 76/2021 en date du 15 avril 2021 nommant Mesdames Sophie MONNERIE et Cécile ARNAL en qualités, respectivement, de régisseur et mandataire suppléant de la régie de recettes « Services communaux de CREVIN » ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 7 juin 2023 ;

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 7 juin 2023 ;

Vu l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 7 juin 2023,

ARRETE

Article 1 : Madame Christine PEUVREL, Madame Catherine TILLEUL, Madame Fabienne LEFEVRE et Madame Maryse BRUNEAU sont nommées mandataires agents de guichets de la régie de recettes « Services communaux de CREVIN », pour le compte et sous la responsabilité du régisseur, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci, afin de procéder à l'encaissement des recettes liées au spectacle organisé par la commune de CREVIN, à l'occasion de la Fête de la Musique, le 17 juin 2023.

Article 2 : Les mandataires agents de guichet ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code pénal ;

Ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie ;

Article 3 : Les mandataires agents de guichet sont tenus d'appliquer chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle de février 1998.

Fait à CREVIN, le 7 juin 2023

Le Maire,
Daniel GENDROT

